

LYCEE ROBESPIERRE ARRAS
OPTION FACULTATIVE EPS 3H



L'option EPS facultative au lycée Robespierre d'Arras qu'est-ce que c'est ?

C'est :

- 3 heures par semaine obligatoire, en plus des autres cours.
- 20 places pour les élèves de seconde.
- Une pratique physique avec plusieurs activités support par an sur les 3 ans.
- Un enseignement des connaissances théoriques et scientifiques sur les activités, le corps et la pratique physique, l'entraînement : en relation avec un thème choisi en seconde, la conduite d'un projet collectif, une étude finalisée par un dossier et une soutenance orale.
- L'organisation d'un événement, en première, en lien avec la pratique physique et les thèmes proposés.
- De tester des mobiles d'agir : la performance, le développement de ses ressources ou l'enseignement d'appui pour une meilleure intégration.
- Coopérer pour apprendre : coaching, partenaire d'entraînement, observateur, organisateur...
- Une moyenne trimestrielle et une appréciation : évaluation des connaissances pratiques et théoriques (Texte officiel de référence : *BO spécial n°1 du 22 Janvier 2019*).
- La possibilité d'avoir une note pour le baccalauréat après avoir suivi l'option. L'épreuve finale est sous la forme d'un oral construit à partir d'une étude fil rouge de son travail en option EPS.

Comment faire pour y participer ?

- Il faut déposer une demande via le document d'inscription fourni.
- Attendre l'avis de la commission : liste principale et liste d'attente.
- Valider sa participation à l'option EPS, pour au minimum l'année scolaire 2020-2021.